

Pour atteindre ces objectifs, les gouvernements vont:

- Mettre en oeuvre, si nécessaire, des politiques d'éducation ciblées et intersectorielles, et instituer des programmes visant spécialement les groupes désavantagés pour ce qui concerne l'éducation, l'analphabétisme fonctionnel et la situation socio-économique, une attention particulière étant portée aux femmes, aux minorités et aux groupes vulnérables. La priorité sera accordée aux programmes intersectoriels portant sur l'éducation, la santé et la nutrition ainsi qu'aux stratégies éducatives visant la petite enfance, dans la mesure où ceux-ci contribuent plus directement à la réussite des plans de lutte contre la pauvreté.
- Établir ou renforcer les systèmes nationaux ou sous-nationaux et, le cas échéant, sous-régionaux, pour évaluer la qualité de l'éducation, qui permettent de mesurer la performance des divers agents éducatifs, les innovations et les facteurs associés à la réussite en matière d'apprentissage. À cette fin, des informations et des indicateurs nationaux ou sous-nationaux et, le cas échéant, sous-régionaux, seront établis pour la conception, l'exécution et l'évaluation de programmes d'amélioration de la qualité fondés sur l'équité. Une attention spéciale sera portée aux normes relatives à la lecture et à l'écriture, aux mathématiques et aux sciences. De même, il sera établi, le cas échéant, des critères et des méthodes pour la collecte de données permettant de comparer certains indicateurs du domaine de l'éducation à l'échelle des pays de l'hémisphère.
- Mettre en place, en vue de relever le niveau de professionnalisme chez les enseignants et les administrateurs d'école, des programmes complets alliant la formation initiale et la formation en cours d'emploi, et explorer des mécanismes incitatifs liés à l'actualisation des compétences et à l'atteinte des normes dont il pourra avoir été convenu. Les établissements d'enseignement supérieur devront collaborer à cette entreprise par des activités de recherche et de pédagogie, celles-ci devant aussi être renforcées pour atteindre l'objectif fixé.
- Renforcer la gestion de l'éducation et la capacité des institutions aux niveaux national, régional, local et scolaire en favorisant, le cas échéant, la décentralisation et la promotion de meilleures formes de participation communautaire et familiale. Encourager les entreprises de communication à soutenir les efforts déployés par les systèmes d'enseignement.
- Renforcer la préparation, l'éducation et la formation au monde du travail afin qu'un nombre croissant de travailleurs puissent améliorer leur niveau de vie et, de même que les employeurs, soient en mesure de profiter de l'intégration à l'échelle de l'hémisphère. À cet égard, il sera envisagé d'adopter de nouvelles technologies relevant d'options et de choix différents, depuis la formation professionnelle spécifique jusqu'au renforcement de l'employabilité et des compétences générales. Une attention particulière sera portée à l'établissement ou au renforcement de mécanismes permettant aux travailleurs d'obtenir la reconnaissance de leurs compétences professionnelles acquises par l'enseignement formel et par l'expérience de travail. Pour faire face à l'évolution du marché du travail et améliorer les perspectives d'employabilité, des mesures qui tiendront compte du